



© CBNB, J. Le Bail

FAMILLE : Poaceae

SYNONYMES :

Elymus arenarius L.

NOMS VERNACULAIRES :

Seigle de mer ;

Élyme des sables ;

Grand Oyat.

TYPE BIOLOGIQUE : Géophyte

TAILLE : 60 – 120 cm

FLORAISON : juin - août

STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

- Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine : préoccupation mineure (IUCN France & FCBN & AFB & MNHN (éds), 2018) ;
- Liste « rouge » des espèces végétales rares et menacées du Massif armoricain – annexe 1 (Magnanon, 1993) ;
- Liste rouge de la flore vasculaire de Bretagne : Données insuffisantes (Quéré et al., 2015)

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

- Espèce protégée au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par arrêté du 31 août 1995)

Le Seigle de mer se développe dans des habitats protégés au titre de la directive Habitats Faune Flore qui peuvent, s'ils sont situés dans des sites Natura 2000, bénéficier de mesures particulières de préservation.

Description

Le Seigle de mer est une plante herbacée vivace mesurant environ 1 mètre. Sa souche est longuement stolonifère et rampante.

Sa tige est glabre, raide, dressée et robuste.

Les feuilles sont glauques, larges d'environ 1 cm, planes, enroulées à la pointe, fermes, lisses aux bords et auriculées.

Les fleurs sont regroupées en épi. Cet épi est long de 15 à 30 cm, robuste, cylindracé et compact. Ses épillets sont disposés par paires, sessiles, chacun portant quatre fleurs, la supérieure étant rudimentaire. Les glumes sont lancéolées-acuminées, mutiques, ciliées et dressées, sans arêtes. Les glumelles ont des longueurs légèrement inégales, l'inférieure étant pubescente, à sept nervures et mutique.

Confusions possibles

Confusion éventuelle avec les autres graminées des hauts de plage, notamment le Chiendent des sables (*Elymus farctus*) et l'Oyat (*Ammophila arenaria*).

L'espèce est reconnaissable, même au stade végétatif, par ses larges feuilles glauques de 1 cm de large.

Écologie

Le Seigle de mer se développe au sein de la dune embryonnaire et de la dune mobile, ainsi que sur les bordures maritimes sablo-graveleuses plus ou moins enrichies en matière organique.

La dune embryonnaire correspond aux premières accumulations de sable au contact des hauts de plage. L'apport en sable peut être important au cours d'une année, les plantes telles que le Seigle de mer doivent ainsi faire face à un ensablement quasi-permanent.

La dune mobile, également appelée "dune blanche" se développe en arrière des dunes embryonnaires, par accumulation de sable. Le substrat sableux est pauvre en nutriments et très drainant.

Les plantes des dunes embryonnaires et mobiles sont adaptées aux conditions de sécheresse et à l'exposition aux embruns et aux vents forts. Elles supportent également un saupoudrage sableux.

© CBNB, J. Le Bail

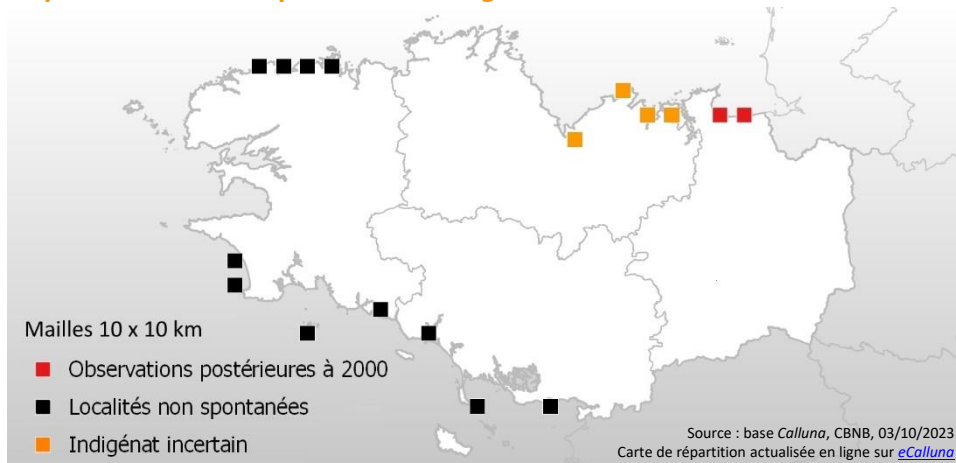


Leymus arenarius (L.) Hochst.

Seigle de mer

Le Seigle de mer est un taxon indigène sur les côtes des Hauts de France et jusqu'en Ille-et-Vilaine ; ailleurs en Bretagne il est le plus souvent planté ou échappé de plantations;

Répartition de l'espèce en Bretagne



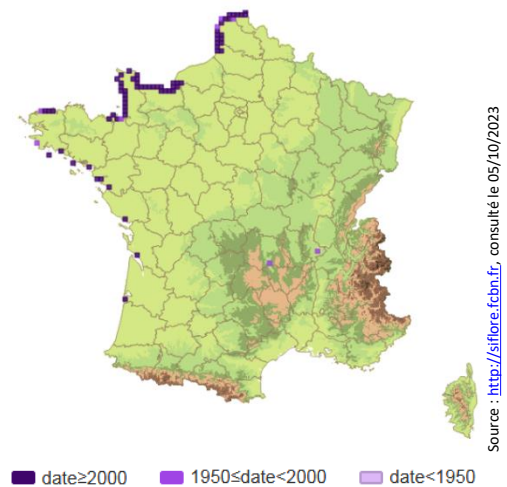
COMMUNES OÙ L'ESPÈCE EST PRÉSENTE EN BRETAGNE

(observations postérieures à 2000) :

Côtes-d'Armor : l'indigénat des individus observés est incertain, c'est-à-dire que certains individus peuvent être d'origine horticole et d'autres peuvent être indigènes (limite d'aire de répartition)

ILLE-ET-VILAINE : Cancale, Cherrueix, Hirel, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Coulomb, Saint-Lunaire, Saint-Malo, Saint-Méloir-des-Ones

RÉPARTITION EN FRANCE



Atteintes et menaces identifiées en Bretagne

La grande majorité des stations bretonnes de Seigle de mer correspond à des stations issues de plantation horticole ou de plants échappés de plantations horticoles proches. Sur le terrain, il n'est pas toujours facile de distinguer les stations "sauvages" de celles issues d'introductions. Un risque d'hybridation entre souches "sauvages" et ornementales n'est pas à exclure.

De manière générale, il est déconseillé d'utiliser des plants d'origine horticole d'espèces protégées présentes naturellement sur le territoire pour éviter de mélanger souches sauvages et horticoles.

Mis à part, dans le passé, la pression de l'urbanisation sur ces milieux a été la principale raison de la raréfaction des dunes et est la principale cause de la raréfaction du Seigle de mer dans son aire de répartition. Cette pression a fortement diminué ces dernières années, mais les dunes restent des milieux très attractifs pour des activités de loisirs et pour certaines activités professionnelles. La surfréquentation constitue par conséquent une importante menace pour le Seigle de mer, par le piétinement, mais aussi par certains aménagements réalisés pour faciliter l'accès à la mer.

Les dunes mobiles et embryonnaires sont des milieux instables de nature, elles sont tributaires des processus d'accumulation de sable et d'érosion. Tout aménagement ou phénomène naturel qui modifie l'équilibre sédimentaire est ainsi susceptible d'affecter les plantes inféodées à ces milieux : aménagements portuaires, tempêtes...

Les espèces de dune mobile et embryonnaire sont ainsi particulièrement sensibles aux effets des changements climatiques, leurs milieux de vie seront potentiellement détruits par la montée du niveau de la mer et lors de tempêtes.

Gestion actuelle et préconisations

Le Seigle de mer se développe dans des milieux dont l'intérêt patrimonial est reconnu et de nombreuses dunes font l'objet de mesures de protection foncière ou réglementaire. Les dunes bénéficient souvent d'opérations de gestion, en particulier pour limiter les effets de la fréquentation. Cette gestion est généralement bénéfique à au Panicaud des dunes.

Préconisation :

- Porter à connaissance la présence de cette espèce protégée pour que l'enjeu de sa préservation soit pris en compte dans d'éventuels aménagements et lors de manifestations sportives.
- Entretenir les aménagements de fréquentation du public, les adapter le cas échéant aux évolutions du milieu.
- Anticiper et accompagner les effets du changement climatique (remontée du niveau de la mer, tempêtes...) : permettre aux milieux meubles tels que les dunes de se "déplacer".
- Assurer une actualisation régulière des données d'observation de l'espèce. Réfléchir à la mise en place de suivis précis sur certains sites représentatifs de l'espèce et des menaces qui pèsent sur elle.

RÉPARTITION MONDIALE :

Le Seigle de Mer est une espèce à répartition circumboréale et sarmato-asiatique. Il est présent sur les côtes nord-atlantique européenne, sur le pourtour de la mer Baltique, sur les côtes de la mer du Nord, de la mer de Norvège et de la mer de Barents, ainsi que sur les côtes d'Amérique du Nord boréales.



© CBNB, H. Guitton

Plus d'informations à partir du [catalogue documentaire du CBN de Brest](#)